DLP 17-7-85533996
ISSN N° 0751-154 X ®

# Avertissements agricoles

Edition Grandes cultures

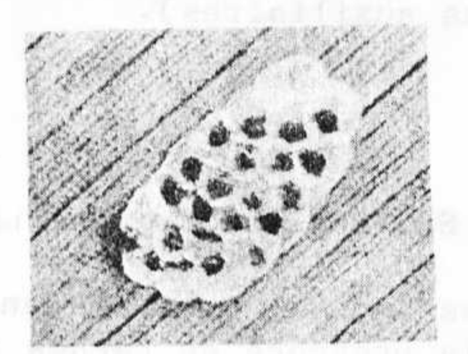
Bulletin technique n° 22 du 10 juillet 1985

**MAIS : * PYRALE** : Le vol s'intensifie
**BETTERAVES : * TACHES SUR FEUILLES** : Une bactérie, responsable
**POMME DE TERRE : * MILDIOU** : Renouvelez le traitement
**TOURNESOL : * PUCERONS** : Localement de fortes infestations
**CHOU : * ALEURODES - PUCERONS - NOCTUELLES** : Rappel

## M A I S

**PYRALE** : Le vol s'intensifie

Suite au temps chaud, le vol de la pyrale s'est intensifié dans les secteurs précoces et a démarré dans les zones tardives (5.07 = lères captures en piège à Altkirch et lère sortie en cage d'élevage à Wissembourg).


*Ponte de pyrale de maïs*

**SITUATION PAR SECTEURS**

| ZONES | SITUATION PYRALE | DATE DE DEBUT DES TRAITEMENTS LIQUIDES | DATE DE DEBUT DES TRAITEMENTS GRANULES |
|---|---|---|---|
| Région de Colmar<br>Ried-Sud<br>Ried-Nord<br>Hardt-Nord | Toutes lères éclosions le 08.07.85 | 5 juillet | 12 juillet |
| Ackerland-Kochersberg<br>Région de Brumath - Haguenau<br>Plaine d'Erstein<br>Hardt-Sud<br>Région de Mulhouse<br>Collines-Sous-Vosgiennes | lères éclosions attendues le 13-14.07 | 8 juillet | 15 juillet |
| Nord Pays de Hanau<br>Région de Wissembourg | Dépot des lères pontes le 8.07 | 15 juillet | 19 juillet<br>(à repréciser) |
| Sundgau<br>Alsace Bossue | Aucune ponte déposée | * | * |

* : sera précisé dans le prochain bulletin.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant : D. CALLU
Publication Périodique : 1848 AD
CPPAP N° :
Abonnement Annuel : 95 F

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX
ALSACE : (88) 37.32.18
LORRAINE : (8) 337.26.45





P108

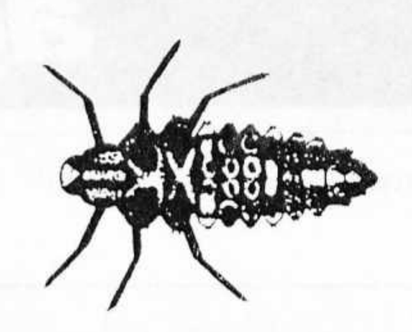
**Pour les traitements microgranulés, attendez dans tous les cas que le maïs ait atteint le stade "50 % des panicules mâles sortis". Traitez toujours sur maïs secs.**

ATTENTION :

Dans beaucoup de parcelles, on note actuellement d'importantes populations de pucerons et déjà la présence de miellat sur les feuilles (le maïs brille).

Les insectes auxiliaires (larves de coccinelles, syrphes adultes,...) sont très nombreux et vont être décimés par les insecticides liquides utilisés contre la pyrale.

Nous attirons l'attention des utilisateurs de produits liquides sur le risque d'une pullulation ultérieure de pucerons (les populations de pucerons se reconstituent en effet plus vite que celles des insectes auxiliaires).



Larve de coccinelle

Aussi, nous recommandons plutôt, en traitement anti-pyrale l'utilisation de microgranulés, moins toxiques pour la faune auxiliaire, cela notamment dans les maïs non irrigués, plus exposés au risque "pucerons".

## B E T T E R A V E S

**TACHES SUR FEUILLES** : Une bactérie responsable

Nous avions signalé dans le bulletin n° 20 la présence de taches sur les feuilles de betterave, qui ressemblaient au départ à la ramulariose.

Les analyses confirment que l'agent **responsable est une bactérie** du genre pseudomonas.

Cette bactérie infecte les plantes au niveau d'une blessure (ex. : grêle).

**Aucune intervention n'est à envisager.** Les symptômes sont de toute façon en train de s'atténuer.

## P O M M E  D E  T E R R E

**MILDIOU** : Renouvelez le traitement

Il est conseillé de renouveler rapidement la protection anti-mildiou.

Reportez-vous à la note technique parue dans le bulletin n° 14.

## T O U R N E S O L

**PUCERONS** : Localement de fortes infestations.

De fortes infestations de pucerons sont signalées dans certaines parcelles.

Toutefois, au stade actuel de la végétation, nos essais ont montré que les dégâts étaient faibles et les traitements non rentables.

De plus, l'efficacité des traitements hélicoptère sur pucerons du tournesol est très aléatoire.

Il est donc inutile de traiter.

## C H O U

**ALEURODES - PUCERONS - NOCTUELLES** : Reportez-vous aux bulletins n° 19, 20, 21.

# Un 8 Juillet...

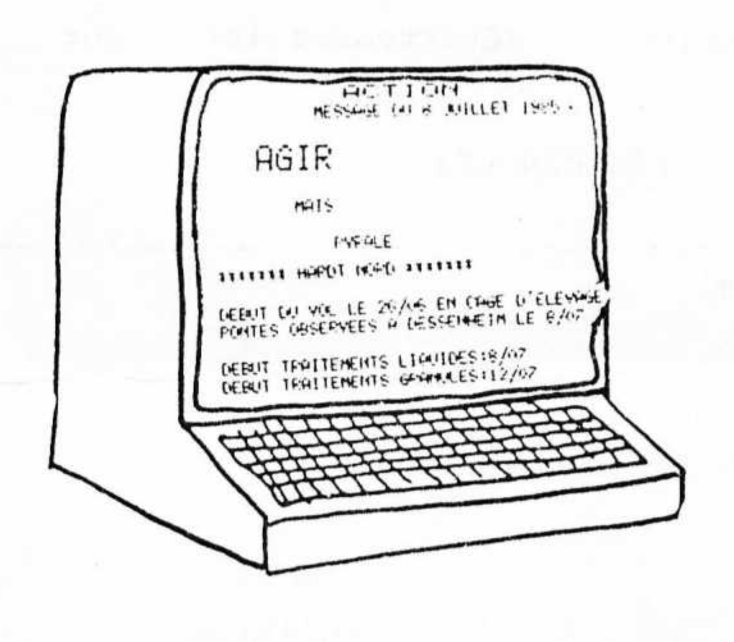
**9 Heures :** Monsieur MULLER de Dessenheim repère les premières pontes de pyrale du maïs.



**9 Heures 30 :** Monsieur MULLER téléphone à la Station d'Avertissements de Strasbourg.

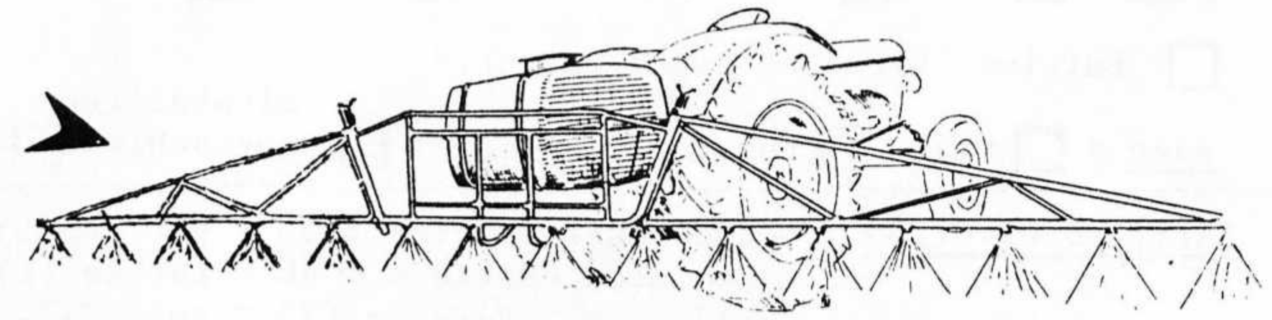
**9 Heures 45 :** Branle-bas de combat à la Protection des Végétaux...






**12 Heures :** Monsieur SCHMITT de Heiteren consulte son minitel...

**13 Heures 30 :** Monsieur SCHMITT remplit son pulvérisateur.



TOURNEZ LA PAGE, FAITES COMME MONSIEUR SCHMITT →



**Très Cher Abonné**

Agriculteur, viticulteur ou prescripteur, vous n'êtes plus trop exigeant quand vous regrettez l'absence d'une information **immédiate** sur les interventions phytosanitaires qui vous préoccupent !

Vous craignez de rater l'intervention optimum, surtout quand le temps menace parce que le traditionnel courrier et l'édition des bulletins sont **trop lents** et **pas assez fréquents.**

Pour répondre à votre **légitime exigence,** le Service Régional de la Protection des Végétaux d'Alsace s'est donné les moyens, **dès maintenant,** de vous **informer sitôt l'exploitation** des multiples observations en cultures !

Ceci peut se faire grâce au centre serveur de l'Alsace "CRETEL" parmi les plus performants de France.

Vous pouvez, **dès aujourd'hui,** consulter les **seules informations** qui vous intéressent, et rapidement :

- sur les cultures de votre choix,
- par la sélection des messages nouveaux depuis votre dernier appel.

Pour éviter de surcharger l'écran du minitel et faciliter encore sa lecture, nous poursuivrons la diffusion des informations à caractère général (stratégie de lutte, listes de produits...) dans les seuls bulletins papiers.

Aussi en **complément de l'abonnement** aux avertissements agricoles que vous avez souscrit, vous pouvez être **parmi les bénéficiaires de ce puissant moyen d'information** dans les conditions ci-dessous !

**N'attendez pas ! Renvoyez nous dès maintenant** le coupon d'abonnement !

Avec tous les membres de mes équipes régionales et départementales, pour vous servir toujours mieux ;

Veuillez croire, Cher Abonné, à nos sentiments très dévoués.

---

COUPON D'ABONNEMENT

Nom : Prénom :
Adresse : N° téléphone :
Est intéressé par un abonnement télématique aux Avertissements Agricoles
(cochez toutes les cases qui vous concernent)

☐ Edition Grandes Cultures et Cultures Légumières :

avec : ☐ blé ☐ orge ☐ colza ☐ maïs ☐ betterave ☐ tournesol ☐ cultures légumières

☐ Edition "Vigne et Arboriculture"

avec : ☐ vigne ☐ pommier ☐ poirier ☐ mirabellier quetschier ☐ cerisier ☐ pêcher ☐ petites fruit

---

Tarif au 01.07.85 : . une seule édition : 50 F par an (1) + 60 F par heure de consultation(2)
. les deux éditions : 90 F par an (1) + 60 F par heure de consultation(2)
(1) : au S.P.V. - (2) : au P.T.T.

Ne payez pas. Adressez ce coupon au Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, 67084 STRASBOURG CEDEX. Attendez de recevoir votre code qui vous permettra d'accéder aux Avertissements Agricoles **si vous possédez un minitel.** Il sera accompagné de la facture et de diverses précisions sur l'utilisation du Service.